



**COMMUNES ASSOCIEES  
D'OUTARVILLE  
LOIRET  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales*

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 13 mars 2019 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Mercredi 20 mars 2019** à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

**Étaient présents :** Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Chantal IMBAULT, Roselyne LACOMBE, Auguste DA SILVA, Daniel CHAIN, Anne-Marie LIDDELL, Pauline LELUC.

**Excusés :** Yves GAÏTANAROS (pouvoir à M.CHAMBRIN), Gwendoline DAVID, Isabel MARQUES, Michel TEIXEIRA (pouvoir à M.NAUDET), Pierre COISONN, Philippe FOUCHER.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents en début de séance : 8  
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance : . 1  
Nombre de pouvoirs : ..... 2  
Nombre de votants : ..... 11

Monsieur Philippe Foucher, conseiller Municipal refuse de siéger au motif de documents administratifs qu'il a réclamés et non transmis. Il prend place dans l'assistance.

Le Conseil Municipal a nommé Roselyne LACOMBE comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 11 février dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 11 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

**1-Approbation du Compte de Gestion 2018 du Budget annexe Service des Eaux**

*Délibération 08-2019 (à l'unanimité)*

**2-Vote du Compte Administratif 2018 du Budget annexe Service des Eaux.**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Daniel Chain, conseiller municipal et doyen d'âge prend la présidence.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 11 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018,

Vu l'ensemble des délibérations concernant les décisions modificatives de 2018,

Vu les conditions d'exécution du budget 2018,

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2018 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	61 231.19€	0€	132 356.84€
RECETTES	66 147.65€	2 590€	168 351.49€
RESULTAT	4 916.46€		35 994.65€

*Délibération 09-2019 (à l'unanimité)*

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

**3-Affectation du Résultat 2018 sur le Budget Service des Eaux 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	168 351.49€
Depenses	132 356.84€
Resultat excédent de l'exercice 2018	35 994.65€
Excédent 2017	177 425.47
Disponible à affecter	213 420.12€

En section d'investissement	
Recettes	66 147.65€
Depenses	61 231.19€
Resultat excédent de l'exercice 2018	4 916.46€
Excédent N-1 2017	48 751.52€
Restes à réaliser en dépenses	2 590.00€
Excédent d'investissement	56 257.98€

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2018</b>	<b>213 420.12€</b>
--	--------------------

#### **4-Vote du Budget Primitif 2019 du Service des Eaux**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2019 du Service des Eaux. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

##### **- Section de Fonctionnement :**

- . Dépenses : 343 758.12€
- . Recettes : 343 758.12€

##### **- Section d'Investissement :**

- . Dépenses : 207 293.98€
- . Recettes : 207 293.98€

*Délibération 11-2019 (à l'unanimité)*

#### **05-Approbation du Compte de Gestion 2018 Budget annexe Assainissement**

*Délibération 12-2019 (à l'unanimité)*

#### **06-Vote du Compte Administratif 2018 du budget annexe Service Assainissement.**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Daniel Chain, conseiller municipal et doyen d'âge prend la présidence.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 11 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018,

Vu l'ensemble des délibérations concernant les décisions modificatives de 2018,

Vu les conditions d'exécution du budget 2018.

##### **Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2018 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	45 129.36€	18 037€	63 277.97€
RECETTES	37 551.78€	7 465€	107 252.53€
RESULTAT	- 7 577.58€		43 974.56€

*Délibération 13-2019 (à l'unanimité)*

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

#### **07-Affectation du Résultat 2018 sur le Budget Service Assainissement 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	107 252.53€
Déficit N-1	8 483.01€
Dépenses	63 377.97€
Disponible à affecter	35 491.55€

En section d'investissement	
Recettes	37 551.78€
Excedent N-1 2017	67 206.92€
Recettes avec report 2017	104 758.70
Restes à réaliser en recettes	7 465.00€
Depenses	45 129.36€
Restes à réaliser en dépenses	18 037.00€
Excédent d'investissement	59 629.34€

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2018</b>	<b>35 491.55€</b>
--	-------------------

*Délibération 14-2019 (à l'unanimité)*

#### **08-Vote du Budget Primitif 2019 du Service Assainissement**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2019 du Service Assainissement. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

##### **- Section de Fonctionnement :**

- . Dépenses : 248 044.55€
- . Recettes : 248 044.55€

##### **- Section d'Investissement :**

- . Dépenses : 202 503.34€
- . Recettes : 202 503.34€

*Délibération 15-2019 (à l'unanimité)*

#### **09-Approbation du Compte de Gestion 2018 du Budget Principal.**

*Délibération 16-2019 (à l'unanimité)*

#### **10 -Approbation du compte administratif 2018 du budget Principal.**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Daniel Chain, conseiller municipal et doyen d'âge prend la présidence.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 11 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018,

Vu l'ensemble des délibérations concernant les décisions modificatives de 2018,  
Vu les conditions d'exécution du budget 2018.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	134 356.26€	104 890.71€	819 920.22€
RECETTES	57 093.42€	208 078€	843 394.46€
RESULTAT	77 262.84€		23 474.24€

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2018 arrêté comme suit :

Délibération 17-2019 (à l'unanimité)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

#### **11 -Affectation du Résultat 2018 sur le Budget Principal 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	843 394.46€
Excedent N-1 2017	264 942.82€
Dépenses	819 920.22€
<b>Disponible à affecter</b>	<b>288 417.06€</b>

En section d'investissement	
Recettes	57 093.42€
Excedent N-1 2017	33 824.04
Dépenses	134 356.26€
Restes à réaliser en dépenses	104 890.71€
<b>Restes à réaliser en recettes</b>	<b>208 078.00€</b>
<b>déficit d'investissement</b>	<b>43 438.80€</b>

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2018</b>	<b>288 417.06€</b>
--	--------------------

#### **12-Vote des subventions 2019 aux associations.**

*Délibération ajournée.*

#### **13-Mise en place d'une assurance santé communale avec AXA.**

La commune d'Outarville souhaite donner à ses habitants la possibilité de souscrire à une complémentaire santé à des conditions et tarifs préférentiels, sans coût financier pour la commune. Certaines personnes renoncent en effet, à une couverture santé pour des raisons financières (chômeurs de longue durée, personnes âgées), d'autres ne sont pas satisfaites des prestations offertes par leur mutuelle.

La mise en place d'une « mutuelle communale » paraît donc intéressante pour les habitants, sachant que la commune n'a qu'un rôle de « facilitateur et de relais d'information ». Il n'existe aucun lien contractuel entre la commune et l'assureur.

Après étude, la société AXA propose notamment :

- D'apporter une information neutre dans le choix à une complémentaire santé lors d'une réunion publique.
- De proposer un produit de complémentaire santé en fonction des besoins de tous les habitants de la commune sans limite d'âge, sans période de carence, ni questionnaire de santé.
- D'offrir plusieurs niveaux de garanties à prix préférentiels, toute personne reste libre de son choix.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce projet de création de mutuelle communale selon les conditions essentielles énumérées et sans engagement financier de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention,

- Autorise le maire à créer une assurance santé communale selon l'offre de la société AXA, conforme aux dispositions légales et réglementaires ;
- Autorise la société AXA à présenter cette proposition d'assurance lors d'une réunion publique et proposer ultérieurement aux habitants des études personnalisées.

*Délibération 19-2019 (10 voix pour et 1 abstention)*

#### **II – Décisions**

**Décision 2019-02 : Convention de partenariat relative à la réalisation d'un diagnostic de sécurité et de préconisations d'aménagement sur une route départementale en agglomération.**

**Décision 2019-03 Restructuration de la voirie rue des roussoirs à Epreux- Saint Péruvy Epreux.**

**Décision 2019-04 Raccordement en électricité de l'église Saint Maur à Faronville**

**Décision 2019-05 : Contrat de maintenance technique pour les stations d'épuration et les postes de relèvement --Contrat d'assistance technique des installations de pompage et de stockage d'eau potable et des surpresseurs**

**Décision 2019-06 : Convention d'aide financière apportée par la Fondation du Patrimoine dans le cadre du Fonds Régional pour le Patrimoine Culturel de Proximité**

**Décision 2019-07 Bail commercial précaire d'un local communal-Place du vieux marché à Outarville à intervenir avec Monsieur Mahedi BOUCHIB.**

**Décision 2019-08 Avenant au lot N°7 –Equipements de cuisine marché « Opération de création d'un office cuisine salle des fêtes »**

### **III- Affaires diverses**

#### **Cérémonie du 8 mai 2019**

La cérémonie officielle se déroulera à Outarville. Dépôt de gerbes dans les communes associées.  
Organisation selon les horaires habituels.

#### **Organisation des élections européennes du 26 mai 2019**

#### **Ouverture Epicerie**

Monsieur le Maire indique l'ouverture prochaine de l'épicerie de proximité dans le bâtiment communal sis place du vieux marché.

#### **Déménagement de l'APC**

Monsieur le Maire fait part du déménagement de l'APC dans l'aile ouest de la mairie. Pour ce faire, l'Agence Postale est fermée le 20/21/22 mars.

**Création de la chorale éphémère** nommée « Chorale des 5 clochers » sous la direction de Mme Dorothée Salmon. Cette chorale ayant pour objectif de récolter des fonds pour la restauration du clocher de l'église d'Allainville en Beauce en donnant un concert de fin d'année. C'est aussi un bon moyen de rassembler les habitants en toute convivialité. 1<sup>ère</sup> répétition le 29 mars à 20h00 salle des fêtes d'Allainville en Beauce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06.

Fait à Outarville, le 20 mars 2019

Le Maire

Michel CHAMBRIN